Paris, le 27 juillet 2020

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 23 juillet 2020

Lors du CT des DDI du 9 juillet 2020 (en savoir plus ICI), l**e projet de décret modifiant les articles 1er et 11 du décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles** (transfert du pilotage des DDI au seul ministère de l'Intérieur) et **le projet de décret portant diverses dispositions relatives au service national universel ont chacun fait l'objet d'un vote défavorable unanime.** En conséquence, le CT des DDI était reconvoqué le 23 juillet pour l'examen des mêmes textes, sans aucune prise en compte des avis rendus par les représentants du personnel, **et sans le président du 9 juillet.**
La nomination très récente d'une nouvelle Secrétaire générale du gouvernement renforce notre demande d'une suspension du projet de rattachement du pilotage des DDI auprès du seul ministère de l'Intérieur, et des réformes engagées dans le cadre de l'OTE.
Retrouvez la déclaration préalable de FO ICI.
L'occasion de rappeler que les termes de la déclaration unitaire du 7 juillet à l'attention du Premier ministre restent pleinement d'actualité, y compris à l'issue du discours de politique générale, ainsi que les éléments remis lors du dernier CT par FO (nos éléments de diagnostic, confortés par votre expression).

Les points saillants issus de ce CT :

• Transfert du pilotage des DDI au seul ministère de l'Intérieur :

→ À retenir :

- Ce comité technique est particulier du fait du remaniement ministériel et du changement de SGG.
- Une nouvelle SGG, madame Claire Landais, assumant la continuité de son prédécesseur, maintenant l'examen du texte transférant le pilotage des DDI au seul ministère de l'Intérieur !
- Face à la crise sanitaire, la nouvelle SGG salue l'engagement de tous les agents et de leur investissement qui ont permis à l'état de se positionner.

- Suite notamment à nos arguments, Le sujet sur les Comités Sociaux d'Administration (CSA) a fait l'objet d'une clarification au CSFPE. Au niveau départemental, alors qu'un CSA unique était prévu initialement, il ne sera finalement qu'une option. Cela ne garantit pour autant pas la pérennité des instances locales et nationales des DDI.
- Le projet de texte reçoit à nouveau un avis défavorable unanime. Le « changement de méthode » du nouveau gouvernement ne saute pas aux yeux sur ce sujet...ainsi que le suivant !

• Service national universel (SNU)

→ À retenir :

- Les CT ministériels consultés ont tous voté contre ce texte unanimement.
- Pas d'éléments nouveaux depuis ses votes
- C'est une réforme qui se fait au pas de charge. La baisse des effectifs ne permet pas de s'investir correctement. Ce service national universel coupe les

vivres aux associations en supprimant les emplois aidés à savoir plus de 16000 emplois supprimés en deux ans. Le précédent gouvernement voulait par le biais du SNU faire travailler gratuitement les jeunes dans ces associations et leur demande de les encadrer. Ils demandaient aux personnels techniques et pédagogiques de mettre à place ce service national alors qu'ils ont détruit des emplois et réduit à néant les missions de « jeunesse et sport ». FO réitère ses revendications à savoir : -l'abandon du SNU

- -l'attribution des crédits suffisants pour mettre en place les politiques éducatives déjà existantes en matière de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire
- -La création des postes statutaires de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, professeurs de sports, conseillers techniques et pédagogiques supérieurs pour combler les pertes de ces dernières années et ainsi permettre aux personnels d'assurer pleinement leurs missions.

• Réforme de l'organisation territoriale de l'État

→ À retenir :

- FO a remis à la nouvelle SGG les différents constats et analyses.
- la SGG prend bonne note de ce qui est dit et le fera remonter au 1er ministre. Pour les questions posées elle n'a pas de réponse à ce jour. On est toujours dans la continuité. Il y aura une réponse sur chacun des points soulevés. Elle est disponible et favorable pour une rencontre en bilatérale.
- Elle a bien pris note que le sujet sur l'OTE a été retiré de l'ordre du jour. Elle informe qu'il sera de nouveau sur le "tapis" dès que le 1er Ministre aura apporté des éclaircissements qui, rappelons le, accorde une grande importance à la politique territoriale. La SGG rappelle que cela ne remet pas en cause les décisions en cours, même si pour les DDI, leurs organisations et les enjeux qui se jouent sont importants.
- Concernant les secrétariats généraux communs un groupe de travail commun avec le ministère de l'intérieur portera sur la mise en œuvre des SGC est programmé pour septembre.

Retrouvez les détails des débats dans les pages suivantes…

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fnecfp@fo-fnecfp.fr
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr
Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr
46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris

Point 1 Projet de décret modifiant les articles 1er et 11 du décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles

Les positions de FO :

Les positions et analyses de FO sont claires et constantes sur ce sujet, depuis le lancement en 2019 de l'opération « interministérialité monoministérielle» à laquelle nous sommes opposés. Nous ne les redévelopperons pas toutes ici, nous pointerons juste :

- qu'à l'occasion de sa « conduite accompagnée » du pilotage des DDI durant cette crise, l'élève ministère de l'Intérieur a admis ses limites, et s'est montré heureux de pouvoir s'appuyer sur des chaînes et dispositifs ministériels qu'il cherche à supprimer en temps normal.
- que FO refuse de placer les débats au plan des luttes de pouvoir ayant dicté cet arbitrage du précédent gouvernement (rappelons que le précédent ministre de l'Intérieur se félicitait devant les Préfets d'avoir « tordu le bras des autres ministères »). FO combat simplement ses effets palpables dans la durée, attaquant une nouvelle fois la capacité de portage technique et opérationnel des services de l'Etat au niveau territorial.
- que notre opposition à ce projet de décret est confortée par la teneur des projets de textes examinés au niveau de la Fonction Publique sur la mise en place de Comités Sociaux d'Administration uniques au niveau départemental. Le croisement de ces 2 mesures implique disparition du CT des DDI en 2022, alors que 3/4 des agents jugent que le CT des DDI doit rester le lieu où est traité leur situation, et seulement 1 % des agents jugent que c'est au ministère de l'Intérieur que doit se tenir le dialogue social pour les DDI.

Si le gouvernement et son administration veulent rester crédibles, qu'ils assument jusqu'au bout : une direction sans secrétariat général, sans dialogue social propre, ce n'est plus une direction ! La modification proposée du décret 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles équivaut à sa suppression.

FO avait demandé le 9 juillet le retrait de ce point de l'ordre du jour en l'attente d'un ré-examen interministériel. FO pointe que suite à l'avis unanime contre ce projet, il est reproposé sans aucune modification, FO votera contre ce projet de texte.

À retenir des débats :

Pour l'administration :

Depuis le transfert des services les choses se sont poursuivies de la même façon. Il n'y a pas de raison que cela ne se poursuive pas ainsi. Le dialogue social se tiendra avec le maintien d'instances spécifiques. Le projet de décret prévoit bien une instance dédiée au niveau central pour les DDI. Au lieu que cette instance soit rattachée au premier ministre elle est rattachée au MI. Elle reste cependant identique. Il y aura des comités sociaux (CSA) pour chacune des directions interministérielles. Le texte a été voté. Il peut cependant être utile de réunir les CT de plusieurs ministères en même temps. Cela s'est déjà fait dans le passé. Sur les aspects métier, ils peuvent être abordés ici mais les CTM et CHSCT des ministères respectifs sont les lieux privilégiés pour le faire.

FO : Ce sujet n'est pas qu'un sujet technique. Le vote de ce jour n'a pas évolué depuis le CT du 9 juillet. Une mise entre parenthèse aurait été préférable.

Pour l'administration, le sujet de fond est largement derrière nous et ce qui est fait est le pas naturel de la fin du processus. Elle entend cependant ce qui est dit et ce transfert est largement engagé et il serait surprenant de ne pas le pousser jusqu'au bout. Le premier ministre n'est pas l'opérateur de tous les dispositifs et enjeux ministériels. Le Ministère de l'Intérieur sait avoir une

double casquette. Il faudra cependant du dialogue entre les ministères qui défendront les fonctions métier. Il est donc opportun de clore ce sujet.

FO réaffirme que tout cela se fait dans la précipitation, un retour d'expérience de retour de crise aurait été préférable avant toute décision et le document remis par FO est très clair sur la vision des agents.

Administration : Les modalités de ce transfert ont fait l'échange de nombreux travaux en 2018 et 2019. Tout est en place depuis le mois de janvier 2019. Dans l'attente des nouvelles orientations toute la partie OTE a été enlevée. Elle a conscience que toutes les OS sont opposées. Le fait de voter ce décret n'accélère pas la réforme des SGC. Le vote du décret est indépendant de ce sujet.

OS : Participer aux travaux ne signifie pas approuver ce qui est fait ! C'est remonter, les préoccupations du terrain mais l'inconvénient c'est que l'on n'est pas entendu (**VOTE DEFAVORABLE DE L'ENSEMBLE DES OS**).

La SGG entend bien ce qui est dit mais informe que l'interministérialité n'est pas que le 1er Ministre.

FO : nouveau gouvernement, nouveaux interlocuteurs et un passage en force qui contredit les affichages du nouveau gouvernement.

Ce texte étant présenté pour avis, il est procédé au vote.

Relevé des votes sur le projet de décret :

Vote Contre unanime

Point 2 Projet de décret portant diverses dispositions relatives au service national universel

Les positions de FO :

En prolongement de la consultation de plusieurs Comités Techniques Ministériels, le CT des DDI est consulté sur le projet de décret qui doit servir de base à la mise en place généralisée du service national universel (SNU).
Alors qu'il coupe les vivres aux associations en supprimant les emplois aidés (plus de 16 000 emplois supprimés dans les associations en deux ans), **le précédent gouvernement voulait, par le biais du SNU, faire travailler les jeunes gratuitement dans celles-ci et leur demande de les encadrer.**
Alors qu'il détruisait les services dédiés à la jeunesse et aux sports, cassait les statuts des personnels, projetait de privatiser une partie des missions, réduisait le budget dédié à ces champs, poursuivait la réduction des emplois « jeunesse et sports » et préparait une énième réforme pour réduire à néant les missions d'Etat dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et des politiques sportives en créant les « DRAJES », **le précédent gouvernement instaurait le SNU et demandait à ces personnels de le mettre en place.**
Pour FO, c'est non !

FO réitère ses revendications pour :
– l'abandon du SNU,
– l'attribution des crédits suffisants pour mettre en place les politiques éducatives déjà existantes en matière de jeunesse, de vie associative et d'éducation populaire. FO refuse que le SNU vampirise ces politiques,
– la création de postes statutaires de conseillers d'éducation populaire et de jeunesse, professeurs de sports, conseillers techniques et pédagogiques supérieurs pour combler les pertes de ces dernières années, et ainsi permettre aux personnels d'assurer pleinement leurs missions.

FO avait demandé la 9 juillet le retrait de ce point de l'ordre du jour en l'attente d'un ré-examen interministériel. FO pointe que suite à l'avis unanime contre ce projet, il est reproposé sans aucune modification, FO votera contre ce projet de texte.

À retenir des débats :

L'Administration entend bien la position de principe. Pas de caractère obligatoire, il fixe juste le cadre pour des jeunes qui souhaitent s'y engager. Pour 2020 il y aura une montée en charge avec un peaufinage pour les années suivantes

Ce texte étant présenté pour avis, il est procédé au vote.

Relevé des votes sur le projet de décret :

Vote Contre unanime